



Passés intérieurs

Une immersion numérique
dans l'habitat médiéval de Dijon

Exposition temporaire | Entrée gratuite
Du 6 février 2026 au 3 janvier 2027



LIVRET
D'EXPOSITION

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE
DIRE





Introduction

À Dijon, un fonds d'archives unique en Europe est conservé : près de 700 inventaires après décès, couvrant la période de 1350 à 1459, nous ouvrent la porte des intérieurs des maisons dijonnaises. Ces documents juridiques sont établis au décès d'une personne laissant derrière elle un enfant mineur ou un héritier inconnu. Ils listent et évaluent l'ensemble de ses biens mobiliers, afin d'assurer leur transmission et protéger les enfants et héritiers. L'exception dijonnaise réside dans le caractère systématique de ces inventaires, faits par la mairie, pour toutes les strates de la société. Ils lèvent ainsi le voile sur le cadre de vie matériel et quotidien de la population, des catégories les plus pauvres aux plus riches.

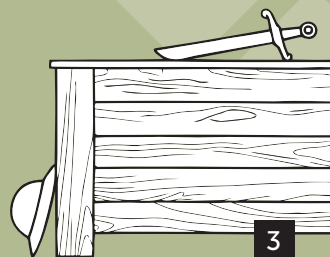
Cette exposition nous immerge dans ce fonds, traité par des historiens de l'Université Bourgogne Europe – plus précisément le laboratoire ARTEHIS – et de l'Université de Toulouse.

Cinq inventaires ont été modélisés en 3D pour l'occasion. Cinq inventaires, cinq intérieurs dijonnais, cinq parcours de vie illustrant des statuts sociaux variés, de la simple domestique au maître maçon, en passant par le vigneron.

Outre la découverte de ces lieux de vie, par le biais du mobilier du défunt, l'exposition s'intéresse également au travail de l'historien face à ces documents : comprendre, s'interroger, prendre du recul sont les maîtres mots qui, en filigrane, permettent de tirer de ces sources des indices sur l'intimité domestique des générations passées.

Sommaire

- P.6** ♦ L'inventaire d'un logement ordinaire
- P.10** ♦ L'inventaire de la chambre d'un notable
- P.14** ♦ L'inventaire de la chambre d'une femme pauvre
- P.18** ♦ L'inventaire d'une dépendance : le cellier
- P.22** ♦ L'inventaire d'une maison : du cellier à l'étage



La procédure de l'inventaire après décès



1 • LORS DU DÉCÈS

Lors d'un décès et dans le cas d'enfants survivants, un conseil de famille se réunit de lui-même ou devant un tribunal pour élire un tuteur et un curateur. Si l'inventaire après décès n'a pas été fait, ordre est donné de le faire, par le procureur de la ville.



2 • L'ARRIVÉE DU CLERC-JURÉ

Mandaté par la mairie au nom du procureur, le clerk-juré démarre son travail en compagnie de "jurés-tauxeurs" qui estiment la valeur des objets, de témoins qui valident la procédure et parfois d'experts du secteur professionnel du défunt.



3 • L'INVENTAIRE DES MEUBLES ET DES OBJETS

Le clerk-juré démarre dans les pièces professionnelles s'il y en a, puis passe dans la cuisine ou la pièce à vivre, puis dans les chambres, et enfin dans les communs.



4 • LA POURSUITE DE L'INVENTAIRE

Le clerk-juré poursuit son travail par la prise en compte des lettres et documents, si ceux-ci concernent la succession (gage, dette, créance...). Si besoin, il détaille les objets mis en gage ou en cours de nettoyage.



5 • LA FINALISATION DE L'INVENTAIRE

Le clerk-juré termine son travail en mettant au propre son inventaire et en complétant la valeur des biens, puis en donnant ce document aux partis et à la mairie.

La structure d'un inventaire après décès

On peut lire ici le texte suivant
Inventaire fait par moy Jehan Bolier clerck de la court
de la maierie de Diion commis a ce de honorable
homme Estienne Chambellan clerck maieur de la ville
et commune de Diion

Cette section introductive expose les noms des participants à l'opération notamment le cleric-juré et l'ordonnateur de l'inventaire. Puis elle détaille le nom du ou des défunts, la localisation du bâtiment, la date de l'inventaire et s'achève par l'évocation d'autres personnes présentes (témoins ou jurés-tauxeurs). Certaines mentions sont récurrentes.

Tous les inventaires se déroulent de la même façon : le cleric-juré passe d'une pièce à l'autre, en établissant la liste du mobilier présent. Chaque pièce se distingue dans l'inventaire, par la mention de la pièce visitée. Et premièrement en la chambre... signifie ici que l'opération commence par le passage en revue de la chambre de l'occupant.

Ce petit symbole se retrouve de manière systématique au début de chaque nouvel élément ou objet présenté : il signifie tout simplement item, qui s'emploie depuis le 13^e siècle lors de l'établissement d'un compte ou d'un acte. Le terme provient du latin et signifie de même, pareillement.

2. Juin 1423
XXXV
Inventaire fait par moy Jehan Bolier clerck de la court de la maierie de Diion commis a ce de honorable homme Estienne Chambellan clerck maieur de la ville et commune de Diion des biens ala requeste de Joffroy deu premier lignier demor adnon curatier de l'eglise de l'hostel fons mondres sans filles de feu bezourd de passeres Jady demor adnon et bignot et de arambour Jady sa femme des demors biens demors des deors desz feu ehard et arambour traimes en l'ostel ou l'ostel maieur adnon a l'entree bignot lemsa demor effre et lemsa bignot de ft nicolas de Diion en Rue ehard deu deors la maison prours le balleur Diion et Et la maison de Jehan anthe d'auy le prours Joun de Jany lan mil nuyt vint et trois par Jehan celeur bignot bignot demor adnon entour desz mondres effreme grollier de poillez et odot lordet les conuers demor d'auy et Jehan fons d'auy suspres lesquelz biens ont este tant par l'ostel et prours par l'ostel effreme grollier odot lordet et Jehan effreme en la manoir apres de l'an

Et premierement en la chambre devant de ledz maison en en la quelle ledz feu ehard deus

Des manoir de cheuons neuf cheus de n toilles en la prours tanger par l'ostel effreme nuy effe balleur nuy ff nuy effe
Item de n toilles La prours tanger luy par nuy l'and des balleur nuy ff nuy effe
de cheuons que bours que manoirs cheus
de n toilles La prours tanger luy par nuy l'and des balleur nuy ff nuy effe



Le logement de Millot Lobereaul et Ysabeaul est probablement situé au sein d'un immeuble comportant plusieurs foyers. Sa localisation est exceptionnellement mentionnée : il est situé rue des Crez, actuelle rue Sainte-Anne.

Ce logement est constitué de deux pièces : la chambre et le cellier. Les objets recensés dans la pièce principale, ici nommée la chambre, sont de natures diverses :

- **meubler** : *arce* (coffre) ou lit...
- **vêtements** : *une robe de pers* (une robe en drap),
ung viez pelecon d'aigneaulx (un sous-vêtement en fourrure)...
- **objets domestiques** : *ung grant chaderon* ou *ung viez couteaulx*...
- **outils professionnels** : *ung goys* (une serpe pour la vigne), etc.

Le cellier, quant à lui, contient les réserves de vin de ce couple de vigneron.

Cette configuration à deux pièces constitue un type de logement fréquent à Dijon. L'unique pièce de vie, la chambre, conserve des objets relatifs aux temps du repas, du sommeil ou de la vie domestique et professionnelle. Cette disposition implique également une promiscuité d'âge : de l'enfant au vieillard en passant par l'adulte, la vie se déroule ici, en commun et à tous moments.

Restitution 3D de la pièce à vivre de Millot Lobereaul et Ysabeaul © TR / GF / JPG / UMR ARTEHIS



Les défunts : Millot Lobereaul et Ysabeaul

Ce que nous apprend directement l'inventaire

Les biens des défunts, qualifiés de vigneron, témoignent d'une aisance ordinaire. Les circonstances du décès du couple ne sont pas mentionnées, ce qui est habituel dans ces documents. Le préambule indique que le couple ne laisse derrière lui qu'un fils unique. Aucun âge n'est mentionné, ni pour les parents, ni pour l'enfant.



Au-delà de l'inventaire

La fonction de vigneron est très présente à Dijon à cette époque, représentant environ 25 % de la population. Mais ce terme regroupe une réalité multiple. Le vigneron peut être journalier, c'est-à-dire travailleur embauché à la journée, souvent sur la place Saint-Étienne, actuelle place du Théâtre, et propriétaire de son propre matériel. Mais il peut également être régisseur de domaine ou bien vigneron-propriétaire. Dans certains cas, être vigneron ne dispense pas d'avoir d'autres activités en parallèle.



Le travail de l'historien : Déduction et analyse

L'inventaire est dressé à la mort d'un adulte s'il laisse derrière lui des héritiers mineurs ou des héritiers inconnus. Le document indique rarement l'âge des uns et des autres. Mais les conditions de l'inventaire font que, dans la plupart des cas, les individus ne sont pas et ne peuvent pas être des personnages âgés. De ce fait, ce que l'inventaire donne à voir est le logement d'un groupe d'individus en pleine activité. Pour autant, l'image du logement qu'il fournit est trompeuse : n'apparaît dans la description que ce qui relève de la succession. Il manque donc ce qui n'en relève pas, comme les biens périssables. Il manque aussi ce qui ne relève pas du mobilier, c'est-à-dire de ce qui n'est pas mobile, comme les carreaux du pavement, les boiseries aux murs, etc. Cela compte pourtant beaucoup pour les individus.

Guilhem Ferrand, historien

Quelques objets



UNE VIEILLE TABLE

> *Une viez table*

Millot et Ysabeaul possédaient une vieille table. Les tables étaient le plus souvent constituées d'une planche sur tréteaux, souvent sans nappe. Chez les plus aisés, des tables fixes existent, généralement nappées. Le terme vient du latin *tabula* désignant une planche en bois.



DES SIÈGES EN BOIS

> *Une fome à llll piez, llll celles de bois*

Plusieurs types de sièges sont listés dans cet inventaire. La mention *ung banc* renvoient à l'usage de bancs qu'on trouve souvent dans les demeures modestes. Ici, il est également fait mention de sièges individualisés, *les celles*, plus fréquentes dans des demeures à la situation financière plus confortable.



LA CORDE À PUISER L'EAU

> *Une corde a puisier eaue*

Cet objet témoigne d'un usage essentiel : le puisage de l'eau dans un puits. Ce dernier pouvait être présent dans la cour du logement ou plus simplement dans la rue. La corde, accompagnée d'un seau, était le plus souvent plongée dans l'eau et directement remontée depuis la margelle. Le système à poulie était réservé aux demeures aisées.



LA SERPE

> *Ung goys*

La serpe a été en usage pendant près de vingt siècles chez les vigneron, le terme "goix" renvoyant à la serpe spécifique des vigneron. Elle servait à l'ablation des sarments inutiles, à la taille de la branche à fruits et au retrait des parties mortes du cep. Il peut y avoir deux tranchants (courbe et droit à l'extérieur).



UNE PETITE CASSEROLE

> *Casote a enfant*

Spécifiquement indiquée comme *casote à enfant*, la signification de ce terme est de prime abord peu connue. L'hypothèse suivante peut émerger. En Bourgogne, la casse signifie un récipient muni d'un manche et le suffixe *ote* renvoie à petit. Cet objet pourrait donc être décrite comme une petite casserole destinée au repas des enfants, probablement une bouillie.



Le logement de Jaques de Nulley comporte 12 pièces et laisse supposer un niveau de vie aisé. Il s'agit vraisemblablement d'un hôtel, dans le sens d'un hôtel particulier, uniquement occupé par la famille du défunt.

Après avoir parcouru plusieurs pièces, dont la cuisine et une salle, le cleric-juré entre dans la chambre qui était celle de Jaques de Nulley, comme le précise la mention *En la chambre ou gisoit ledit maistre Jaques*. L'aisance du ménage se comprend par l'accumulation du mobilier décrit, des vêtements évoqués ou des objets mentionnés, tant dans cette pièce que dans l'ensemble du bâtiment.

La chambre est ici un lieu privilégié pour le maître de maison : essentiellement espace de couchage, elle peut dans certains cas servir de lieu de vie ou de visite. Le mobilier et les objets présents témoignent de la vie de Jaques de Nulley et de son statut de bourgeois, notamment par la présence d'éléments d'armures. La qualité de la maison se lit également par les décors présents sur les murs de la pièce voisine, dénommée la chambre peinte a chiens.



Le défunt : Jaques de Nulley

Ce que nous apprend directement l'inventaire

Jaques de Nulley est qualifié de maître maçon par le cleric-juré Jehan Prestet. Sous ce vocable se combinent les fonctions d'architecte, d'ingénieur et de maître d'oeuvre. Son nom Nulley est peut-être une indication d'origine géographique, se rapportant à Neuilly-lès-Dijon. L'inventaire s'attarde sur l'ensemble des éléments d'armures, notamment défensifs, présents dans ces chambres.

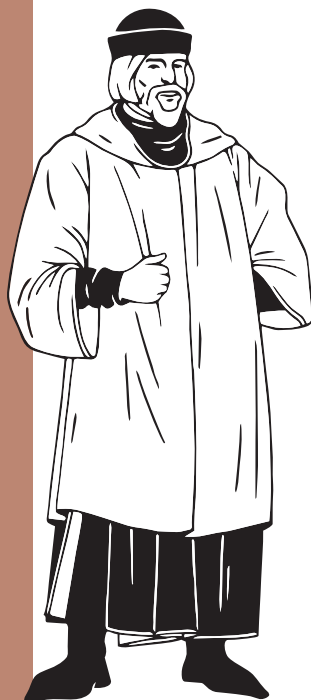
Au-delà de l'inventaire

La présence de ces pièces d'armures témoigne du statut de bourgeois de Jaques de Nulley. La ville de Dijon est une commune depuis 1187, grâce à la charte accordée par Hugues III, duc de Bourgogne. La cité possède ainsi le droit de s'administrer et notamment de se défendre. Les bourgeois, habitants de la ville, disposent de droits et de privilèges (participation à l'élection du maire, dispense de certains droits d'entrée des marchandises dans la ville) à condition de remplir certains devoirs, dont la contribution à la défense de la cité, probablement ici par des tours de garde sur les remparts.

Le travail de l'historien : la recherche en héritage

Si la recherche historique peut impliquer du temps de travail solitaire, elle ne se construit jamais sans s'inscrire dans une continuité scientifique. L'une des difficultés que rencontre l'historien dans l'analyse d'un inventaire est celle de savoir précisément de qui et de quoi il s'agit. Les indications fournies par le cleric de la mairie ne sont pas toujours suffisantes. Les noms propres, par ailleurs, sont parfois difficiles à lire correctement. Ici, par exemple, l'historienne Françoise Piponnier avait lu en 2002 « Jaques de Milley » ce qui est une possibilité paléographique. J'ai suivi sa lecture dans un premier temps. Dans un second temps, en 2014, Marion Foucher, archéologue du bâti, a suggéré qu'il s'agissait sans doute de Jaques de Nulley, l'un des artisans de la construction de la chartreuse de Champmol pour le compte du duc de Bourgogne. Cela modifie la perception de l'inventaire. Cet exemple suffit à montrer l'importance de l'échange dans le travail de l'historien.

Guilhem Ferrand, historien





LES LITS

> **Deux lits garnis de coutres, cussins, deux couvreurs roiges, 1 ciel et 1 dociel de toile persse**

Le lit se compose généralement d'un matelas en paille. Chez les plus pauvres, il peut être garni de matériaux de récupération ou recyclés (cosses de pois, fourrage....) alors que les plus riches le garnissent de duvet d'oie ou de cane. Les inventaires dijonnais montrent que le couchage est plutôt individualisé. On trouve certains inventaires mentionnant plus de 5 à 6 couchages différents. Parfois, on retrouve la mention de *couche* ou *couchotte*, indiquant la présence d'un simple matelas au sol.



DES PAPIERS DANS UN COFFRE

> **un petit coffrot ferré ou il a des lettres**

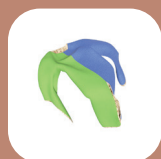
Jaques de Nulley conserve ses lettres dans un petit coffre, lui-même rangé dans une *arche*, c'est-à-dire un grand coffre. Ces précautions révèlent le soin pris pour les mettre à l'abri des indiscretions. Le coffre est indiqué comme étant *ferré*, c'est-à-dire garni d'un système de ferrures et de serrures pour en assurer la protection. La description du contenu des lettres se fait généralement à la suite de l'inventaire des pièces.



DES ÉLÉMENTS D'ARMURE

> **une bonne cote de fer, 1 chapeaul de Montaubain, 1 bassignet garni de visiere, une paire de ganteles, une taloiche et une jusarme**

Jaques de Nulley contribue à la défense de Dijon. Ce service obligatoire découle de son statut de bourgeois de la ville. Sa participation s'effectue, par exemple, par des tours de garde sur les remparts. Le financement des armes, ici présentes dans la chambre, se fait sur ses propres deniers. Ces armures, régulièrement mentionnées dans les inventaires, sont souvent incomplètes. On trouve dans la chambre de Jaques de Nulley, une cote de mailles (*une cote de fer*), un casque plat ouvert (*chapeaul de Montaubain*), des gantelets ou gants en fer (*une paire de gandeles*)...



DES VÊTEMENTS COLORÉS

> **une robe partie de pers et de vert fourree d'aigneaux blans ; Item une autre robe de vert brun fourre d'aigneaux blans**

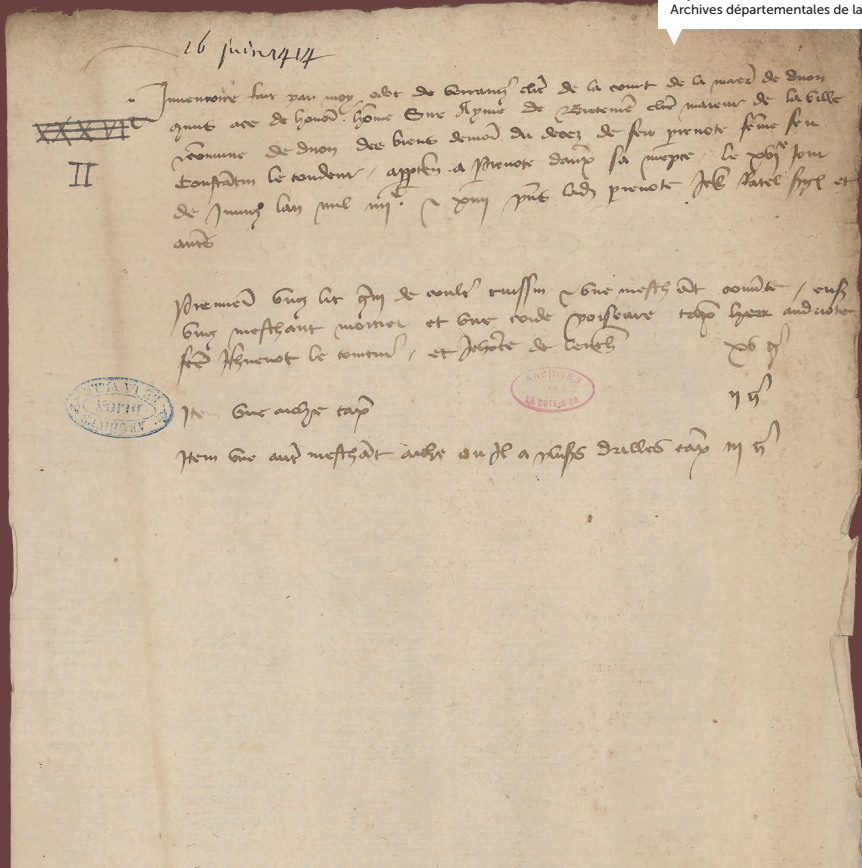
Les vêtements décrits dans l'inventaire de Jaques de Nulley se caractérisent par la mention fréquente de leur couleur. Une gamme colorée importante se dégage de la lecture du document, témoin de l'aisance de la famille. Cette variété de matières et de couleurs se trouve également dans l'usage des fourrures, dont celle de l'agneau blanc. Le terme *pers* désigne la couleur bleue.

L'inventaire de la chambre d'une femme pauvre



Le 16 juin 1414, le cleric-juré Odot de Verranges établit l'inventaire après décès de Perrenote, femme de feu Constantin le Tondeur.

Inventaire après décès de Perrenote
16 juin 1414
Archives départementales de la Côte-d'Or





Le logement de Perrenote est situé dans un immeuble comportant plusieurs foyers.

L'inventaire traduit ici la précarité de la vie de Perrenote. Seule une pièce est mentionnée et le mobilier recensé et décrit semble en mauvais état. L'emploi, par le clerc-juré, à trois reprises du terme *meschant*, qui signifie mauvais, en est la preuve. La liste des objets présents est très courte : le lit avec sa garniture en mauvais état, une corde pour puiser l'eau, un mortier, deux coffres également en mauvais état, ainsi que quelques menus objets. Aucun vêtement n'est mentionné.

Ce descriptif sommaire questionne : la quasi-absence de vaisselle et l'absence complète d'objets ou de mobilier employés pour la cheminée suggère-t-elle qu'elle mange toujours hors de son domicile ? L'étude de ce document soulève, pour l'historien, surtout des interrogations.

Restitution 3D de la chambre de Perrenote © TR / GF / JPG / UMR ARTEHIS



La défunte : Perrenote



Ce que nous apprend directement l'inventaire

L'inventaire est très sommaire : aucune profession n'est mentionnée, mais on y apprend que Perrenote était veuve et originaire d'Auxonne, à proximité de Dijon. Il s'agit d'une particularité des inventaires dijonnais de préciser souvent l'origine géographique, contrairement aux autres inventaires conservés en France pour cette période. Le terme qualifiant son époux, le Tondeur, s'interprète soit comme son nom, soit comme son métier, le tondeur se chargeant de lustrer et de lisser le drap, un tissu de laine.

Au-delà de l'inventaire

Cet inventaire offre l'occasion de poser un regard sur une population qui échappe, de par sa pauvreté, à certains actes fiscaux ou administratifs et donc souvent aux sources archivistiques. Cette population, qualifiée d'invisible, trouve néanmoins à Dijon une visibilité inédite. La protection des enfants mineurs concernant toutes les franges de la population, ces personnes pauvres font, comme les autres, l'objet d'inventaires après décès et apparaissent exceptionnellement dans ce fonds d'archives.



Le travail de l'historien : dépasser les limites et l'évidence

Que dire d'un tel inventaire sinon qu'il décrit un intérieur fort pauvre ? Pourtant, on ne peut se satisfaire de cette idée. Des questions surgissent nécessairement. L'inventaire est-il complet, par exemple ? La feuille, telle qu'elle est conservée, peut laisser penser que le scribe a commencé à copier le document puis qu'il s'est interrompu pour faire autre chose. Le logement présente une simple chambre. Peut-être ne s'agit-il pas à proprement parler d'un lieu de vie mais d'un simple coin où dormir, l'essentiel de la journée se passant ailleurs ? On ne peut pas vraiment trancher. Mais le travail de l'historien consiste d'abord à poser des questions.

Jean-Pierre Garcia, historien

Quelques objets



UN LIT

> *Ung lit garni de coultre, cuissin*

Ici, le lit décrit est très simple. Par comparaison avec les autres inventaires, il semble se composer d'une structure porteuse, sans aucun ciel de lit. Il est décrit comme étant garni d'un matelas et d'un coussin. Aucun drap n'est mentionné dans cette description.



UNE COUVERTURE

> *une meschant couverte*

Le lit est probablement habillé d'une couverture qualifiée de *meschant*. Ce faux-ami désigne ici un tissu de piètre qualité, en mauvais état.



DES CHOSES DE PEU DE VALEUR

> *une autre meschant arche ou il a pluseurs drilles*

Le coffre, souvent désigné par le terme d'*arche*, est une pièce essentielle du mobilier médiéval. Ainsi, même chez Perrenote, un coffre est mentionné, bien qu'il soit en mauvais état. La mention *pluseurs drilles* renvoie ici à des choses de peu de valeur, plus probablement des chiffons, que le cleric-juré ne juge pas utile de détailler.



UN MORTIER

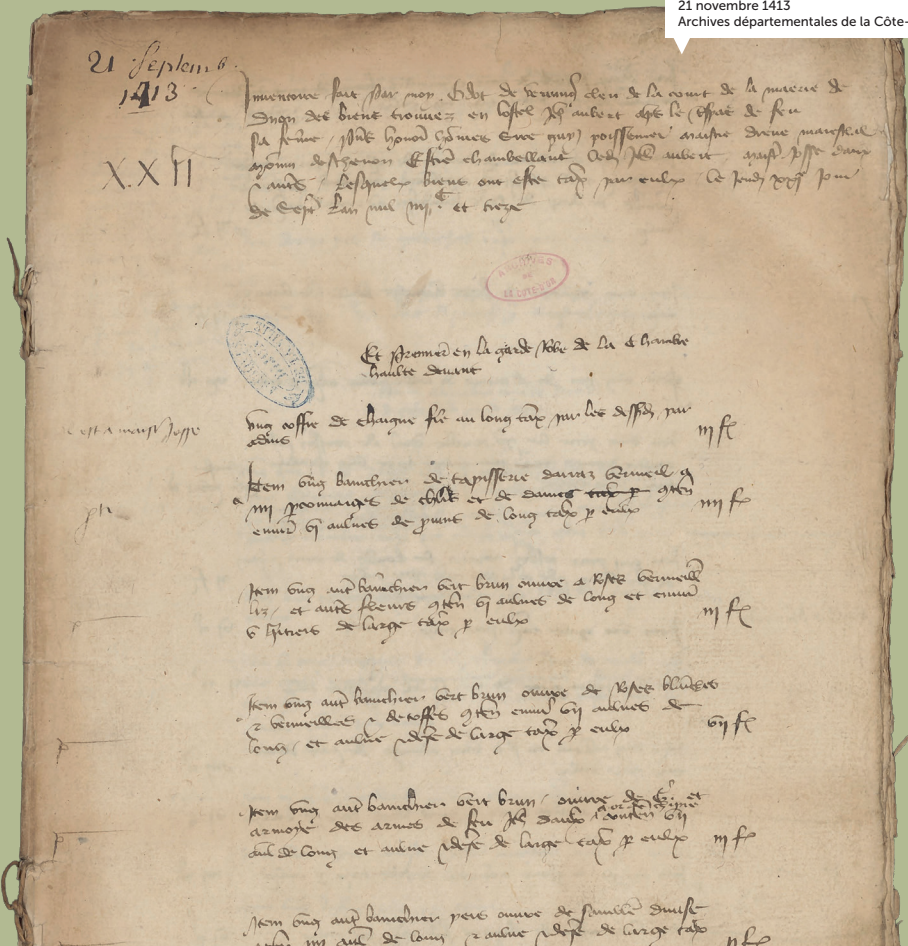
> *un meschant mortier*

On retrouve ici la qualification *meschant*, qui évoque le mauvais état de ce mortier. Le mortier est un objet très courant. Il sert notamment à moudre les épices, graines pour la cuisine. Aucune mention du pilon n'est faite, mais il est possible que sa présence soit sous-entendue. L'absence d'instruments de cuisine dans la pièce peut éventuellement suggérer que Perrenote mangeait généralement hors de chez elle.

L'inventaire d'une dépendance : le cellier

Le 21 septembre 1413, le cleric-juré
Odot de Verranges établit l'inventaire
après décès de Guillemote, épouse
de Jehan Aubert.

Inventaire après décès de Guillemote épouse
de Jehan Aubert
21 novembre 1413
Archives départementales de la Côte-d'Or





La famille de Guillemote et de Jehan Aubert occupe un logement complet, d'une certaine aisance, qualifié d'*ostel* dans l'acception de maison. Il est composé de 15 espaces recensés.

On y trouve de nombreux de nombreux espaces de stockages. La cave contient des réserves de vivres (farine...) mais également le matériel pour la lessive. Le *treul* correspond à un pressoir à raisin et, par extension, il désigne également l'espace l'accueillant. L'étable sert aussi d'espace de stockage puisqu'on y trouve du vin. Le cellier n'a pas le sens actuel de lieu de réserves de vivres, mais doit être compris comme un lieu de stockage de vins.

Les galeries sont des espaces, de circulation couverts à l'extérieur du bâtiment : elles servent ici également de lieu de stockage, peut-être de manière temporaire.

Cet inventaire permet d'appréhender les multiples dépendances concourant au bon fonctionnement d'un logement d'un certain prestige. Le terme de dépendances renvoie ici à un ensemble de pièces non habitées, servant de réserves, de stockages ou d'espaces techniques (lessive...).

Restitution 3D de la cave du logement de Guillemote © TR / GF / JPG / UMR ARTEHIS



La défunte : Guillemote, épouse de Jehan Aubert

Ce que nous apprend directement l'inventaire

Les biens listés sont ici uniquement les biens de l'épouse défunte et non du couple. Ils sont signalés par les membres de sa famille lors du passage du clerc-juré. On ne sait quasiment rien de la défunte... et son nom n'apparaît qu'au détour du texte, en fin de document. La relative importance des quantités de vins signalées suggère que le couple est propriétaire de vignes.

Au-delà de l'inventaire

L'étude des inventaires après décès permet, dans certains cas, de croiser les informations avec de précédentes recherches historiques. Ici, Jehan Aubert a déjà été mentionné dans d'autres archives. En 1400, il occupe le poste de maître de la chambre aux deniers – en charge des paiements – de la duchesse Marguerite de Flandre et occupe ce poste jusqu'en 1404, date à laquelle il est suspendu pour escroquerie. Il rembourse les sommes détournées de 1405 à 1406. En 1411, il représente Dijon aux États généraux à Paris. Il meurt le 16 août 1444.

Le travail de l'historien : une histoire en mouvement à ne pas trahir

Les celliers sont remplis au moment des vendanges, puis le vin est consommé par la famille ou vendu par tonneaux ou au détail au cours de l'année, car il ne se garde pas plus d'un an. C'est ce rythme que l'historien perçoit beaucoup mieux dans les celliers ducaux à partir d'une autre source d'archives : les comptabilités annuelles. Ici, le décès a eu lieu au moment des vendanges puisque l'inventaire est daté du 21 septembre et que les vendanges eurent lieu en 1413, d'après l'historien Thomas Labbé, du 11 au 21 septembre à Chenôve. C'est ce qui explique sans doute le grand nombre de tonneaux (26 queues, 21 poinçons) encore présents, rangés là où il y avait de la place : cellier, étable, galeries... D'autres tonneaux semblent être arrivés après l'inventaire : sont consignés après plusieurs pages blanches 32 tonneaux des vignes de Chenôve, Dijon (Montevigne), Talant (Fassoles) et de la Quarrée, lieu-dit qu'on n'arrive pas à situer précisément.

Jean-Pierre Garcia, historien



Quelques objets



UN SALOIR

> *Une saliere a saler lars*

Ce récipient reçoit les viandes que l'on souhaite conserver dans le sel. Dans la cave de Guillemot et Jehan Aubert, le saloir conserve du lard. À cette époque, il se présente généralement sous la forme d'un imposant coffre en bois.

Les vertus conservatrices du sel sur la viande sont connues depuis l'Égypte antique.



UN TONNEAU DE FARINE

> *ung tonneau a mectre farine*

Ce récipient sert à la conservation... de la farine ! C'est l'ingrédient de base du pain, qui est l'aliment prépondérant au sein de la population. Plus on descend dans l'échelle sociale, plus on consomme de pain. Aussi les mauvaises récoltes de céréales provoquent-elles généralement de graves crises alimentaires.

Les mauvaises récoltes de céréales provoquent-elles généralement de graves crises alimentaires.



DES TONNEAUX POUR LA LESSIVE

> *Il tenoz a fere buee*

La technique de la lessive à la cendre, qui perdure jusqu'au début du 20^e siècle, consiste en un mélange de cendres tamisées et d'eau, dans lequel on vient faire reposer le linge.

Le tonneau contient une ouverture au bas : la lessive est ainsi

passée plusieurs fois dans le tonneau.



DES TONNEAUX DE VIN

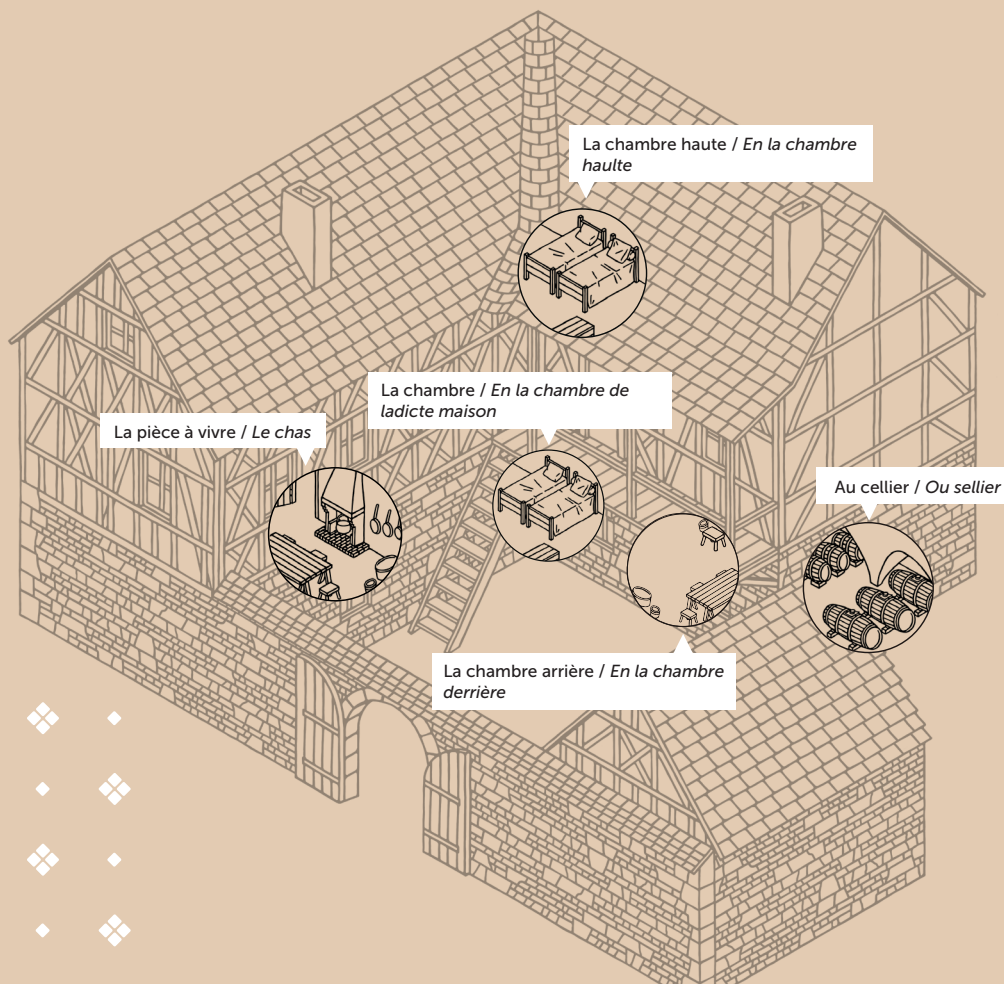
> *Cinq queuhes et IIII poincons de vin de la Quarree*

Deux types de tonneaux sont présents dans cette cave : la *queuhe* contient environ 450 litres, et le *poinçon*, environ 220 litres de vin. La *Quarree* désigne probablement la provenance du vin. Il est possible qu'il s'agisse d'un secteur

bien particulier puisqu'il est également mentionné, plus loin, aux côtés des vignes connues de Montevigne, Chenôve et Fassoles.

L'inventaire d'une maison : du cellier à l'étage

Le 2 juin 1423, le **clerc-juré Jehan Bolier** établit l'inventaire après décès de **Bertrand de Pasques** et de son épouse **Arambour**.



L'inventaire du logement du couple de vigneronns constitué par Bertrand de Pasques et son épouse Arambour se déroule dans un bâtiment occupé par plusieurs ménages, probablement une maison à un étage, comme le suggère la mention en la chambre haulte.

Le couple occupe trois chambres, une cuisine et un cellier. Un autre espace, *l'esmay*, est mentionné. Cet espace ouvert sert à l'élaboration du vin lors des vendanges et d'espace de remisage. Il possède également deux autres celliers, dans une autre maison. Le bâtiment principal est situé rue Chaude, qui correspond à l'actuelle rue Félix-Trutat, dans les quartiers nord de Dijon. La difficulté de lecture d'un tel document, long et complexe, réside notamment dans l'interprétation de la composition du logement. Seules des hypothèses peuvent être formulées : on comprend qu'une pièce à l'étage existe, sans en comprendre l'accès, ni la disposition exacte.

Les défunts : Bertrand de Pasques et Arambour

Ce que nous apprend directement l'inventaire

L'inventaire nous permet de comprendre que le mari et la femme sont décédés simultanément. Les deux filles du couple sont mentionnées dans le préambule : Henryete et Jehannote. On ne connaît pas exactement leur âge. Le préambule indique également leur lieu de résidence, la rue Chaude, dans le faubourg Saint-Nicolas. Ce dernier, quartier de travailleurs mais aussi de vigneronns, était situé à proximité de l'actuelle place de la République et s'étendait au-delà des remparts de la ville et de la porte Saint-Nicolas.

Au-delà de l'inventaire

La réalisation de cet inventaire se fait dans un cas, peu fréquent, de la mort simultanée d'un couple. Malheureusement, les inventaires ne précisent jamais les causes du décès. Nous serions tentés de rattacher ce type de mort à des épisodes de guerre ou d'épidémies. Dans notre cas, même par recoupement d'autres sources historiques, aucune réponse ne peut être apportée.



« ON DÉCOUVRE UNE SOCIÉTÉ COMPLEXE, OÙ CHACUN A UN CHEZ-SOI, MAIS DANS UN CADRE DE VIE PROFONDÉMENT COLLECTIF »

Guilhem Ferrand, historien

Dijon appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire

Le ministère de la Culture, direction générale des patrimoines, attribue le label Villes et Pays d'art et d'histoire aux collectivités locales qui animent leur patrimoine. Il garantit la compétence des guides-conférenciers et des animateurs de l'architecture et du patrimoine et la qualité de leurs actions. Des vestiges antiques à l'architecture du 21^e siècle, les villes et pays mettent en scène le patrimoine dans sa diversité. Aujourd'hui, un réseau de 210 villes et pays vous offre son savoir-faire sur toute la France.

À PROXIMITÉ

Autun, Besançon, Chalon-sur-Saône, Dole, La Charité-sur-Loire, Nevers sont labellisées «Ville d'art et d'histoire». L'Auxerrois, entre Cluny et Tournus, le Charolais-Brionnais, le Jovinien, le Pays de Montbéliard et l'Auxois-Morvan, Entre Cluny et Tournus et le Charolais-Brionnais sont labellisés "Pays d'art et d'histoire"

Retrouvez la collection des brochures "Dijon, Ville d'art et d'histoire" sur patrimoine.dijon.fr

En partenariat avec



Dijon belongs to the National Network of Cities and Countries of Art and History

The French Ministry of Culture awards the distinction of Cities and Countries of Art and History to local communities which have a remarkable heritage and are dedicated to presenting this heritage in all its diversity, from Antique ruins to 21st century architecture.

Dijon organises tours, conferences, workshops and publications in order to present the town's heritage to residents, tourists and school groups.

NEAR DIJON

Autun, Besançon, Chalon-sur-Saône, Dole, Joigny, La Charité-sur-Loire, Nevers all have the Cities of Art and History label. The Auxerrois, between Cluny and Tournus, the Charolais-Brionnais, the Pays de Montbéliard et Le Revermont all have the Countries of Art and History label.

RENSEIGNEMENTS / FOR MORE INFORMATION

Office de Tourisme de Dijon métropole
11 rue des Forges - 21000 Dijon Tél. +33 (0)3 80 44 11 44 destinationdijon.com

Dijon, Ville d'art et d'histoire / Le 1204

au sein de la Cité internationale de la gastronomie et du vin patrimoine@ville-dijon.fr patrimoine.dijon.fr

Dijon, Ville d'art et d'histoire
 @dijonpatrimoine_le1204

CRÉDITS

Conception graphique d'après DES SIGNES, studio Muchir Desclouds 2018.